

Les entreprises appartenant à votre association peuvent donc en l'état tout à fait soumissionner aux marchés lancés par la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Directeur Général des Services
Adjoint Ressources,**



Fernand-Marc NARDUCCI